## « Caméras des Champs » Festival international du film documentaire sur la ruralité 14ème édition du 23 au 27 mai 2012 Ville-sur-Yron (54)

## Présentation générale du festival

La 14ème édition du Festival international du film documentaire sur la ruralité se tiendra à Ville-sur-Yron du 23 au 27 mai 2012. Elle est organisée par la commune et le foyer rural de Ville-sur-Yron, avec le concours du Parc naturel régional de Lorraine. Le festival est soutenu par le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine et la Communauté de Communes du Jarnisy. Depuis 13 ans « Caméras des Champs » permet de montrer les mutations des mondes ruraux. Aussi, loin d'un regard passéiste sur les campagnes, l'objectif du 13ème festival reste le même que celui des précédents :

e que

- > susciter un échange sur les évolutions des paysages, sur les pratiques sociales des ruraux et néoruraux, sur l'impact des techniques, sur les villages et les habitats,
- > voir comment changent aussi les représentations que chacun peut avoir du monde rural, habitants des villes, artistes, créateurs, décideurs divers et ruraux eux-mêmes.

Ce regard et ces évolutions ne se limitent pas aux horizons proches, aux paysages et modes de vie régionaux, et s'étendent au-delà des clichés identitaires trop souvent réducteurs. Bien au contraire, la diversité des mondes ruraux doit donner l'occasion à chacun de comparer, de remettre en cause, de changer l'échelle de ses propres perceptions. Seule l'image, l'image multiple, permet cet échange, cette vision singulière, cette composition en mosaïque des espaces ruraux. Et la vidéo, support de création souple et accessible à tous, permet aux amateurs comme aux professionnels de saisir et de reproduire une vision plurielle du monde. Un festival est l'occasion d'une rencontre. Il permet par la diffusion d'images autour du thème central, ici le monde rural, de provoquer une réflexion riche en donnant aux spectateurs comme aux créateurs l'occasion de briser la routine du flux ininterrompu d'images télévisuelles trop souvent reçues passivement. Il permet aux créateurs indépendants de trouver dans la compétition organisée une motivation supplémentaire et surtout de rencontrer ensuite le public de manière critique. Il permet aussi d'offrir aux réalisateurs une occasion de voir leur œuvre diffusée et reconnue. A l'issue de la compétition 3 prix sont attribués par les membres du jury auxquels s'ajoutent le prix des habitants de Ville-sur-Yron et du public et le prix des lycéens.

## Règlement du concours de vidéos documentaires

- Article 1 : Participants La commune et le foyer rural de Ville-sur-Yron, avec le concours du Parc naturel régional de Lorraine, organisent une compétition documentaire « Caméras des Champs » ouverte à tout public.
- Article 2 : Films Seuls les documentaires produits après le 1er janvier 2007 seront sélectionnés. Le thème portera sur tous les aspects de la ruralité. La durée des films n'est pas limitée. Ils doivent être présentés en langue française, sous-titrés ou accompagnés d'une traduction. Les standards vidéo Betacam SP (non numériques), DVCam et mini DV sont acceptés pour les copies de diffusion (pendant le festival). Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuels dommages causés à l'occasion de l'envoi ou de la manipulation des supports. Les documentaires sélectionnés seront diffusés du 23 au 27 mai 2012 à la salle René Bertin de Ville-sur-Yron.
- Article 3 : Envoi des films Une copie VHS ou un DVD du film doit parvenir par la poste et en recommandé, avant le 11 février 2012, dernier délai, à l'adresse suivante :

Festival « Caméras des Champs »
A l'attention de Luc Delmas
4 rue de Metz - 54800 Ville-sur-Yron

Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection. Les frais d'envoi sont à la charge des participants. Dans le but d'éditer un programme regroupant les films sélectionnés, les participants adresseront un bref résumé ainsi que tout document d'information relatif au film.

- Article 4 : Droits d'inscription Aucun droit d'inscription ne sera demandé pour participer à la compétition. En outre, les frais d'hébergement et de restauration des auteurs qui souhaitent être présents lors de la diffusion de leur film et de la remise des prix, seront à la charge du festival. La fiche d'inscription ci-jointe, remplie et signée, tenant lieu d'engagement devra être retournée à l'adresse indiquée ci-dessus.
- Article 5 : Films sélectionnés Les résultats de la sélection seront communiqués par courrier avant fin mars 2012.
- Article 6 : Responsabilité Les participants sont entièrement responsables de leur œuvre : images et son. Les films présentés sont libres de droits pour la diffusion lors du festival.

Article 7: Jury et Prix - Les décisions du jury sont sans appel et les délibérations, dans le respect du jugement de chacun des membres, sont confidentielles comme il se doit. Les dotations pour les 3 premiers films classés s'élèvent respectivement à 1000 €, 600 € et 400 €. Le cas échéant, un prix d'encouragement pourra être attribué par le jury pour récompenser une première œuvre. En cas de 1er prix ex-aequo, aucun 2ème prix ne sera décerné. La remise des prix se fera le dimanche 27 mai 2012 à 18h00 à

la salle René Bertin à Ville-sur-Yron. Les éditeurs, réalisateurs et distributeurs d'un film lauréat s'engagent à faire figurer sur l'affiche et/ou la jaquette la mention du prix remporté lors du Festival international du film documentaire sur la ruralité « Caméras des Champs ».

Article 8: Droits d'auteurs - Le candidat certifie être le détenteur des droits de diffusion. Les ayant droits des films sélectionnés donnent leur accord pour que la copie VHS ou DVD de leur film soumise au jury fassent éventuellement l'objet, par le festival, d'une exploitation non commerciale en France et à l'étranger pour une durée de 5 ans. Cette exploitation étant soumise à une demande d'autorisation préalable auprès des ayant droits. Le festival est par contre libre d'utiliser gratuitement tout matériel de promotion relatif au film, communiqué par les ayant droits (photos, dossier de presse, extrait, etc.), dans le cadre de sa promotion et ce sans limite de durée dans le temps.

**Article 9 : Modification du règlement -** Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement sans préavis, si l'intérêt du festival l'exige.

Article 10 : Le règlement - L'inscription à la compétition documentaire du festival « Caméras des Champs » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

## **Contacts**

Sandrine Close Coordinatrice du Festival Tél. 03 83 84 25 21 sandrine.close@pnr-lorraine.com

> Luc Delmas Directeur du Festival Tél. 03 82 33 93 16 luc.delmas@free.fr

Site internet www.villesuryron.com

Le : Signature :

Article 11 : Frais de déplacement - Les frais de déplacements ne sont pas pris en charge par le festival.

Fiche d'inscription (à renvoyer à l'adresse mentionnée dans l'article 3) Identité du participant Données concernant le film						
Nom :		Titre du fili	Titre du film :			
Prénom :						
Adresse:		Année de	production:			
CPVille :		Est-ce vot	Est-ce votre premier film ? Oui □ N			
Tél.:Fax:						
E-mail:		Durée :				
Donnees te	cilliques coi	ilcernant la copie d	e diffusion (masc	C1 )		
Betacam SP (non numérique)		PAL		Muet		
Mini DV		SECAM		Son piste 1		
DV Cam		NTSC		Son piste 2		
		Couleur		Mix		
		Noir et Blanc				
Par la signature de la présente fic	he d'inscript	ion, j'accepte les c	lauses suivantes	:		
,	•	,,				
> La diffusion d'extraits et photos de mon film pour la promotion du festival (médias, communicants, etc.)				Oui 🗆	Non □	
> Que la copie VHS ou DVD de mon film soit conservée dans les archives du festival				Oui 🗆	Non □	
> Que la copie VHS ou DVD de mon film, à			os », puisse être			
proposée à d'autres manifestations après demande d'autorisation préalable				Oui □	Non □	
Je soussigné acc	cepte le présent	règlement.				

2